

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Administration Générale de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique

Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage
du réseau d'Enseignement organisé par la Communauté française

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE DE PLEIN EXERCICE

HUMANITES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Troisième degré

7e année de type B (qualifiante et complémentaire) et de type C

FORMATION COMMUNE

(Formation humaine, sociale et économique)

PROGRAMME D'ETUDES DU COURS DE :

GEOGRAPHIE

287/2006/249

AVERTISSEMENT

Le présent programme est d'application à partir de l'année scolaire 2007-2008, en 7^e année professionnelle de type B (qu'elle relève de l'ancien répertoire ou qu'elle soit qualifiante ou complémentaire) ainsi qu'en 7^e année professionnelle de type C.

Il abroge et remplace le programme 287P/2005/249 auquel il est identique. Le programme 287P/2005/249 avait été approuvé à titre provisoire dans l'attente de l'avis favorable de la Commission des programmes pour les humanités professionnelles et techniques. Cet avis favorable étant intervenu, le programme repris ci-après (287/2006/249) a reçu l'approbation ministérielle à titre définitif.

Il vise à renforcer la maîtrise des compétences terminales ciblées par le programme du troisième degré (225/2004/249) qu'il est impératif de consulter.

Restent dès lors d'application :

- Le réseau conceptuel et le modèle systématique qui le structurent, communs aux six années qui précèdent (pages 4 à 15) ;
- Le tableau général des savoir-faire à acquérir au terme de la sixième année (pages 16 à 23).

Il est proposé de mettre en œuvre ce renforcement essentiellement par l'entremise de nouvelles problématiques centrées sur le cadre spatial de l'UE depuis le 1^{er} mai 2004.

La planification des activités laisse au professeur beaucoup de liberté, tant dans le choix des problématiques que dans leur développement.

Les exemples de questionnements et de situations d'apprentissage ne se veulent ni directifs ni exhaustifs. Ce sont de simples pistes de travail susceptibles d'être explorées avec les apprenants. Le professeur cherchera à privilégier le travail de recherche autonome – individuel ou en équipe – ainsi que les activités qui le sous-tendent à ce niveau (classement, critique des sources, positionnement personnel devant la problématique, structuration et argumentation de l'exposé écrit ou oral...).

La nature de certaines problématiques peut induire une évolution relativement rapide des données et des notions (exemple, le projet de directive Bolkenstein dans la problématique 11). Il conviendra dès lors au professeur de l'adapter régulièrement, et surtout de tracer des perspectives pertinentes.

Ce programme figure sur RESTODE, serveur pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française

Adresse : <http://www.restode.cfwb.be>

Il peut en outre être imprimé au format PDF.

PLANIFICATION DES ACTIVITES

1. Analyser une problématique posée par le nouveau cadre spatial de l'UE

Le professeur choisira une problématique dans chacun des trois ensembles suivants, en fonction de :

- la spécificité de la filière concernée ;
- la situation géographique et les composantes sociologiques de l'établissement ;
- la motivation des élèves ;
- la nécessité de mettre en œuvre des compétences différentes

Pour chaque problématique : 5 à 7 périodes

L'ordre de thèmes est laissé à l'appréciation du professeur

➤ Ensemble 1 : unité et diversité de l'UE

- Problématique 1 : l'UE, une grande puissance mondiale : réalité ou illusion ?
- Problématique 2 : la nouvelle UE, un ensemble hétéroclite dominé par le triangle Paris – Londres – Berlin ?
- Problématique 3 : l'élargissement, un frein dans la recherche d'un développement plus soucieux de : - l'environnement (3A) ?
- de la santé (3B) ?
- Problématique 4 : la nouvelle UE, une mosaïque de peuples qui parleront anglais et affirmeront leurs racines chrétiennes.

➤ Ensemble 2 : étude d'un pays pour répondre à une problématique

- Problématique 5 : je voudrais vivre une expérience professionnelle en ... (au choix, un des dix nouveaux membres de l'UE)
- Problématique 6 : la Turquie doit-elle faire partie de l'UE ?
- Problématique 7 : la Suisse, une enclave anachronique au cœur de l'UE ?
- Problématique 8 : la Norvège, un isolement périphérique bénéfique pour le pays ?

➤ Ensemble 3 : L'élargissement : quelles retombées socio-économiques pour la Belgique et le citoyen belge ?

- Problématique 9 : l'agriculture belge doit-elle redouter l'élargissement aux pays de l'Europe centrale et orientale ?
- Problématique 10 : l'industrie belge peut-elle conquérir de nouveaux marchés dans l'UE élargie ?
- Problématique 11 : l'élargissement de l'UE constitue-t-il une menace pour l'emploi en Belgique ?
- Problématique 12 : les pays de l'Europe de l'Est, de nouveaux horizons pour les entreprises belges liées au tourisme ?

2. Faire émerger une problématique privilégiant les aspects géographiques

4-5 périodes à installer ou répartir, au mieux, au cours de l'année scolaire.

- Pour un pays non européen (non abordé les années précédentes : Inde, Japon, Russie, Brésil, Argentine, Maroc, Afrique du Sud, ...)

ou

- À partir d'un moment d'actualité.

PROBLEMATIQUE n° 1 L'UE, une grande puissance mondiale : réalité ou illusion ?

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
<p>➤ L'UE à 15 était-elle déjà une grande puissance ? L'élargissement à 25 lui permettra-t-elle peser plus lourd dans l'organisation du monde ? Si oui, dans quels domaines son influence sera-t-elle accrue ? Si non, pourquoi pas ?</p>	<p>Individuellement ou en groupes :</p> <p>➤ construire une carte montrant les élargissements spatiaux successifs depuis la CEE jusqu'à l'UE des 25, voire des étapes ultérieures* ;</p> <p>➤ rechercher, sélectionner et analyser des indicateurs pertinents qui permettent de répondre à la problématique (tous les indicateurs sont-ils quantifiables ?) ;</p> <p>➤ construire un ou des tableaux comparatifs qui permettent de mettre en évidence les forces et les faiblesses de l'UE face aux Etats-Unis, la Chine, le Japon, l'Inde, ... ;</p> <p>➤ analyser une ou des représentation(s) cartographique(s) relative(s) à la problématique. En pratiquer une lecture critique : centrage de la carte, découpages spatiaux retenus, indicateurs représentés, Etablir des corrélations avec un ou des tableau(x) de données chiffrées.</p>	<p>➤ L'UE : les membres et les grandes étapes de sa construction* : - les élargissements successifs : 6 (1957) – 9 (1973) - 10 (1981) – 12 (1986) – 15 (1995) – 25 (2004) ; - les Traités clés : Rome (1957) – l'Acte Unique (1986) - Maastricht (1992) – Amsterdam (1997) et Nice (2001)**</p> <p>➤ Les grandes organisations internationales et leur domaine spécifique (politique, économique, militaire, ...) : ONU, OTAN, UE, OMC, OPEP, ASEAN, G8, FMI, Distinction avec les Organisations Non Gouvernementales (ONG) : Croix Rouge, Greenpeace,</p> <p>➤ À l'échelle mondiale, l'UE constitue un des pôles de la Triade. Les deux autres pôles sont les Etats-Unis et l'Asie Orientale (Chine, Japon, Corée du Sud).</p> <p>➤ La puissance d'un pays ou d'un ensemble géopolitique repose sur plusieurs indicateurs : - surface ; - population ; - niveau de développement : grandes productions, poids des différents secteurs d'activités, PNB/hab., IDH, part dans le commerce mondial, créances ou dettes, ... - puissance militaire : effectifs des armées, présence dans le monde, maîtrise technologique, ... ; - influence diplomatique ; - cohésion interne.</p> <p>➤ Puissance et niveau de vie sont des notions interdépendantes, mais qui ne peuvent néanmoins pas être confondues.</p>

* tronc commun à l'ensemble 1 (problématiques 1 à 4)

** Si les élargissements spatiaux méritent un développement dans le cours de géographie, l'analyse des fondements et des spécificités des Traités clés doit être abordée dans une démarche pluridisciplinaire. Il en est de même pour le rôle et le fonctionnement des Institutions (voir problématique 2).

PROBLEMATIQUE n° 2 La nouvelle UE, un ensemble hétéroclite dominé par le triangle Paris-Londres-Berlin ?

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
<p>➤ Lors de son élargissement, l'UE a accueilli des membres, dont la majorité sont peu peuplés et/ou moins développés que les 15. D'autres éléments de différenciation entre les quinze et les dix nouveaux renforcent l'image d'une Union plus hétéroclite. Cette disparité accrue ne risque-t-elle pas de renforcer le rôle dominant des trois Etats les plus puissants ? L'Union a-t-elle prévu des dispositifs qui permettent d'atténuer, si nécessaire, cette domination ?</p> <p><u>Remarque</u> Derrière ce questionnement se profilent en filigrane deux débats plus fondamentaux difficiles à développer avec les élèves : - Europe fédérale ou supranationale ? - Europe souveraine ou atlantiste ?</p>	<p>Individuellement ou en groupes :</p> <p>➤ construire une carte montrant les élargissements spatiaux successifs depuis la CEE jusqu'à l'UE des 25, voire des étapes ultérieures* ;</p> <p>➤ rechercher, sélectionner et analyser des indicateurs pertinents qui permettent de répondre à la problématique ;</p> <p>➤ classer les 25 (sous-ensembles) sur base de tableaux de données et/ou de cartes thématiques ;</p> <p>➤ établir pour différents indicateurs, le poids respectif et cumulé de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni au sein de l'UE ;</p> <p>➤ rechercher dans l'actualité des éléments qui permettent de voir si l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni ont la même vision de l'UE et la partagent avec les autres membres ;</p> <p>➤ <i>rechercher dans les médias, si possible par le biais de cas concrets, le rôle et le fonctionnement des institutions européennes **</i></p> <p>** Pour rappel et en très bref : - le Parlement, représentant les peuples : fonctions législatives, budgétaires et de contrôle politique ; - le Conseil, représentant les Etats : chargé de donner l'impulsion politique ; sans pouvoir législatif ; - le Conseil des ministres (1 représentant par pays selon le domaine) ; fonctions législatives et budgétaires ; - la Commission : propose les lois au Parlement et au Conseil ; exécute et gère les programmes ; - la Cour de Justice : chargée d'assurer le respect du droit de l'Union.</p>	<p>➤ L'UE : les membres et les grandes étapes de sa construction* : - les élargissements successifs : 6 (1957) – 9 (1973) - 10 (1981) – 12 (1986) – 15 (1995) – 25 (2004) ; - les Traités clés : Rome (1957) – l'Acte Unique (1986) - Maastricht (1992) – Amsterdam (1997) et Nice (2001)**</p> <p>➤ Les grands facteurs de disparités entre les membres sont : la superficie, l'importance de la population, le niveau de développement économique et social, la langue, la religion, la puissance militaire, le système politique, ...</p> <p>➤ Allemagne, France et Royaume-Uni totalisent plus de 200 millions d'habitants, soit près de 45 % de la population. Leur représentation au parlement européen est importante, mais inférieure (1/3) à leur poids démographique. De plus, le projet de Constitution (applicable à partir de 2009, s'il est approuvé dans chaque Etat) prévoit, au Conseil, une majorité qualifiée (au moins 50% des Etats, représentant au moins 60% de la population de l'Union).</p> <p>➤ Les trois Etats font partie du G8. En l'absence de « force européenne », ils disposent d'une armée puissante (leurs dépenses militaires cumulées valent presque le double de celles des 22 autres pays). La participation de certains Etats à l'OTAN atténue cependant le poids de cette domination militaire. La France et le Royaume-Uni disposent d'un siège permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU, qui leur permet, le cas échéant, de défendre des positions personnelles.</p> <p>➤ Les trois Etats ne partagent ni le même degré d'intégration (ex. l'Euro), ni la même vision des relations avec les Etats-Unis.</p>

* tronc commun à l'ensemble 1 (problématiques 1 à 4)

** Si les élargissements spatiaux méritent un développement dans le cours de géographie, l'analyse des fondements et des spécificités des Traités clés doit être abordée dans une démarche pluridisciplinaire. Il en est de même pour le rôle et le fonctionnement des Institutions.

PROBLEMATIQUE n° 3A L'élargissement, un frein dans la recherche d'un développement plus soucieux de l'environnement ?

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
<p>➤ Parmi les dix nouveaux membres de l'UE, ceux qui ont connu un régime communiste ont la fâcheuse réputation de s'être moins préoccupés de l'environnement. D'où, un double questionnement :</p> <p>1° ce retard est-il avéré ou non ?</p> <p>2° si oui, leur mise en conformité avec les acquis occidentaux dans ce domaine ne risque-t-elle pas de réduire les exigences de la politique environnementale de l'UE et les aides accordées à chaque membre pour les atteindre ?</p> <p><u>Remarques</u></p> <p>1° La problématique est très vaste. Elle peut être limitée à l'étude d'un cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'émission de gaz à effet de serre ; - la pollution des mers ou des rivières ; - la protection des nappes phréatiques ; - la production d'énergies renouvelables ; - la sauvegarde et la valorisation du patrimoine paysager ; - la gestion rationnelle des forêts ; - la sauvegarde de certains biotopes ; ... <p>2° Certains de ces éléments peuvent avoir de sérieuses conséquences pour la santé (voir problématique 3B)</p> <p>3° Ne pas oublier que certains aspects ont déjà été abordés en 5P et 6P.</p>	<p>Individuellement ou en groupes :</p> <p>➤ construire une carte montrant les élargissements spatiaux successifs depuis la CEE jusqu'à l'UE des 25, voire des étapes ultérieures.*</p> <p>Distinguer sur celle-ci les pays ayant connu un régime communiste.</p> <p>Pour le cas choisi :</p> <p>➤ rechercher, sélectionner et analyser des exemples concrets et des données chiffrées permettant d'évaluer la situation des pays ex-communistes par rapport aux quinze ;</p> <p>➤ rechercher dans les médias, les dispositions réglementaires et budgétaires prévues dans le processus de l'élargissement pour la politique environnementale ;</p> <p>Pour l'ensemble de la problématique :</p> <p>➤ établir, par extension du cas choisi, la diversité des instruments aptes à promouvoir la politique environnementale de l'UE (avec éventuellement leurs limites).</p>	<p>➤ L'UE : les membres et les grandes étapes de sa construction* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les élargissements successifs : 6 (1957) – 9 (1973) – 10 (1981) – 12 (1986) – 15 (1995) – 25 (2004) ; - les Traités clés : Rome (1957) – l'Acte Unique (1986) – Maastricht (1992) – Amsterdam (1997) et Nice (2001)** <p>➤ Les instruments de la politique environnementale de l'UE sont multiples*** :</p> <p>1° des mesures législatives (directives) fixant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des normes de qualité d'un produit (eaux potables, teneur en plomb de l'essence, ...) ; - l'interdiction de certains produits (ex. les CFC depuis 1995) ; - des maxima pour les rejets atmosphériques (CO₂, SO₂, ...) ou dans les eaux (ex. métaux lourds) ; - des règles (ex. pour le transport transfrontalier des déchets et des produits dangereux) ; <p>2° des dispositifs de contrôle, de classification (ex. pour les appareils électroménagers) ;</p> <p>3° un réseau transfrontalier d'échanges d'informations (l'AEE : Agence européenne pour l'environnement) ;</p> <p>4° des mesures incitatives : octroi d'un « éco-label, subventions aux projets écologiques (recyclage des déchets, énergies alternatives, maisons écologiques,..) ;</p> <p>5° en projet, un instrument juridique permettant de mieux appliquer le principe « pollueur = payeur ».</p> <p>➤ Malgré une mise en œuvre déjà ancienne (depuis 1987), la politique environnementale de l'UE a laissé subsister jusqu'à présent des disparités relativement importantes entre ses membres dans ce domaine.</p>

* tronc commun à l'ensemble 1 (problématiques 1 à 4)

** Si les élargissements spatiaux méritent un développement dans le cours de géographie, l'analyse des fondements et des spécificités des Traités clés doit être abordée dans une démarche pluridisciplinaire. Il en est de même pour le rôle et le fonctionnement des Institutions (voir problématique 2).

*** seules les notions relatives à la problématique générale peuvent être reprises ici. Les notions spécifiques au cas choisi seront définies par le professeur.

PROBLEMATIQUE n° 3B L'élargissement, un frein dans la recherche d'un développement plus soucieux de la santé?

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
<p>➤ Parmi les dix nouveaux membres de l'UE, ceux qui ont connu un régime communiste ont vécu une organisation étatique des services de santé. Son remplacement brutal par une médecine de type libéral a engendré des dysfonctionnements souvent dommageables pour le citoyen. dans quelle mesure l'entrée dans l'Union pourra-t-elle contribuer à y remédier ?</p> <p>➤ Un volet de la politique de santé de l'UE vise aujourd'hui à garantir des normes sanitaires pour les produits alimentaires. L'extension des dispositions en la matière aux nouveaux membres est-elle possible sans créer des tensions économiques et sociales importantes ?</p> <p>➤ Une attente particulière : la sécurité des centrales nucléaires sera-t-elle assurée ?</p> <p><u>Remarques</u> 1° La problématique est très vaste. Elle peut être limitée à l'étude d'un cas : - lutte contre les assuétudes ; - lutte contre les grandes maladies ; - intégration des handicapés ; - promotion des médicaments génériques ; - traçabilité des produits d'élevage ; - utilisation des produits phytosanitaires ; - mobilité des personnels médicaux et des malades, ...</p>	<p>Individuellement ou en groupes :</p> <p>➤ construire une carte montrant les élargissements spatiaux successifs depuis la CEE jusqu'à l'UE des 25, voire des étapes ultérieures.* Distinguer sur celle-ci les pays ayant connu un régime communiste.</p> <p>Pour le cas choisi :</p> <p>➤ rechercher, sélectionner et analyser des exemples concrets et des données chiffrées permettant d'évaluer la situation sanitaire dans les pays ex-communistes (par comparaison avec celles dans les quinze) ;</p> <p>➤ rechercher dans les médias, les dispositions réglementaires et budgétaires prévues dans le processus de l'élargissement pour la politique sanitaire ;</p> <p>Pour l'ensemble de la problématique :</p> <p>➤ établir, par extension du cas choisi, la diversité des instruments aptes à promouvoir la politique sanitaire de l'UE (avec éventuellement leurs limites).</p>	<p>➤ L'UE : les membres et les grandes étapes de sa construction* : - les élargissements successifs : 6 (1957) – 9 (1973) - 10 (1981) – 12 (1986) – 15 (1995) – 25 (2004) ; - les Traités clés : Rome (1957) – l'Acte Unique (1986) - Maastricht (1992) – Amsterdam (1997) et Nice (2001)**</p> <p>➤ Les instruments de la politique sanitaire de l'UE sont multiples*** : 1° des mesures législatives (directives) fixant : - des normes de qualité des produits (ex ; traçabilité de la viande, octroi de labels, ...), voire l'interdiction de certains (ex. une série d'additifs alimentaires) ; - des règles de production, de transport et de commercialisation (ex. produits alimentaires, produits toxiques, % de nitrates ou d'OGM dans l'agriculture, types de centrales nucléaires admis, sites SEVESO, ...) ; 2° des dispositifs de contrôle, de classification (ex. étiquetage de la composition des produits alimentaires, système unique d'autorisation pour les médicaments) ; 3° un réseau d'échanges d'informations dans les recherches médicales ou dans la lutte antidrogue, réseau d'alerte pour neutraliser les produits dangereux, ... ; 4° des mesures incitatives : conventions transfrontalières des services hospitaliers, mobilité des étudiants et des personnels médicaux (bourses, équivalence des diplômes), programme Helios pour les handicapés, ...) 5° soutien à des campagnes de prévention (ex. tabac, ...).</p> <p>➤ Malgré une mise en œuvre relativement ancienne (1995), la politique de la santé de l'UE a laissé subsister jusqu'à présent des disparités importantes entre les membres.</p>

* tronc commun à l'ensemble 1 (problématiques 1 à 4)

** Si les élargissements spatiaux méritent un développement dans le cours de géographie, l'analyse des fondements et des spécificités des Traités clés doit être abordée dans une démarche pluridisciplinaire. Il en est de même pour le rôle et le fonctionnement des Institutions (voir problématique 2).

*** seules les notions relatives à la problématique générale peuvent être reprises ici. Les notions spécifiques au cas choisi seront définies par le professeur.

PROBLEMATIQUE n° 4 L'UE, une mosaïque de peuples qui parleront anglais et affirmeront leurs racines chrétiennes ?

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
<p>➤ Les langues ont constitué un ciment à la création de nombreux Etats de l'Union des quinze. Trois questionnements posés par l'élargissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le ciment linguistique est-il aussi prégnant chez les nouveaux membres ? - l'élargissement ne risque-t-il pas de provoquer l'émergence de revendications régionales transfrontalières, basées sur une identité linguistique ? - la multiplicité des langues ne favorisera-t-elle pas le recours à l'anglais dans les communications intracommunautaires ? <p>➤ L'Union à quinze est majoritairement chrétienne. La force et la nature des liens entre les Eglises et les Etats diffèrent toutefois selon les pays. Deux questionnements posés par l'élargissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la dominante chrétienne se trouvera-t-elle affaiblie ? - les rapports Eglises - Etats tels qu'ils sont définis et/ou pratiqués chez les nouveaux membres sont-ils de nature à modifier les situations au sein des quinze ? 	<p>Individuellement ou en groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ construire une carte montrant les élargissements spatiaux successifs depuis la CEE jusqu'à l'UE des 25, voire des étapes ultérieures* ; ➤ analyser des cartes relatives à la problématique et établir des corrélations avec un ou des tableau(x) de données chiffrées : <ul style="list-style-type: none"> - inventaire des langues officielles et des religions admises, avec leur importance respective (critères de mesure ?) - essai de délimitation de grands ensembles et mise en corrélation (superposition) avec les frontières étatiques ; ➤ au départ de la situation linguistique belge et des tensions qu'elle entraîne, rechercher des situations comparables dans l'Union des 25 ; ➤ rechercher des données sur le choix de la 2ème langue par les étudiants des dix nouveaux membres. Essayer d'extrapoler les conséquences pour l'usage des langues au sein de l'UE ; ➤ à partir des conflits religieux en Ulster, rechercher d'autres cas dans l'UE ; ➤ rechercher des informations qui permettent de cerner pour les 25 membres: <ul style="list-style-type: none"> - les relations entre Eglises et Etat ; - les pratiques et les contraintes religieuses. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'UE : les membres et les grandes étapes de sa construction * : <ul style="list-style-type: none"> - les élargissements successifs : 6 (1957) – 9 (1973) - 10 (1981) – 12 (1986) – 15 (1995) – 25 (2004) ; - <i>les Traités clés : Rome (1957) – l'Acte Unique (1986) - Maastricht (1982) – Amsterdam (1997) et Nice (2001)**</i> ➤ La langue et la religion constituent deux éléments d'identification pour un peuple et des facteurs puissants de cohésion ou de tension pour un Etat. Les frontières nationales actuelles, nées du règlement des nombreux conflits européens du XXème siècle, forment un maillage qui souvent ignore les aires linguistiques et/ou religieuses. ➤ Depuis 1958, la législation communautaire doit être rédigée dans toutes les langues officielles : soit 11 dans l'UE des 15, et 20 après l'élargissement. Dans la pratique toutefois, l'anglais est utilisé au départ pour plus de la moitié des écrits, et l'est sans doute davantage encore dans la communication verbale. L'usage de l'anglais se généralisera probablement avec l'arrivée des nouveaux membres où il constitue de plus en plus un choix privilégié de la 2^{ème} langue (en place du russe dans les pays de l'Est). ➤ Après un débat très controversé la référence à « l'héritage chrétien » a été retiré du projet de la Constitution de l'UE . Le rôle des Eglises y est toutefois reconnu. Néanmoins, possibilité de conflits entre Etats et Eglises pour certains choix citoyens : mariage, divorce, euthanasie, avortement, port d'insignes religieux,

* tronc commun à l'ensemble 1 (problématiques 1 à 4)

** Si les élargissements spatiaux méritent un développement dans le cours de géographie, l'analyse des fondements et des spécificités des Traités clés doit être abordée dans une démarche pluridisciplinaire. Il en est de même pour le rôle et le fonctionnement des Institutions (voir problématique 2).

PROBLEMATIQUE n° 5 Je voudrais vivre une expérience professionnelle en (au choix, un des dix nouveaux membres)

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
<p>➤ L'élargissement de l'UE va progressivement ouvrir davantage encore le marché du travail en facilitant les flux de travailleurs, tant des quinze vers les dix nouveaux membres, qu'inversement.</p> <p>Quelques questionnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quelles sont les nouvelles possibilités professionnelles offertes chez les nouveaux membres ? Correspondent-elles à mes aspirations et à mes compétences ? - quel intérêt peut présenter pour moi une expérience professionnelle chez un nouveau membre ? Dans quelles conditions pourrai-je la mener ? 	<p>Deux démarches proposées :</p> <p><u>1° Le critère déterminant du choix est le pays</u></p> <p>Individuellement ou en groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ localiser le pays et rechercher les moyens de s'y rendre ; ➤ tenter de cerner les conditions de vie ; ➤ rechercher les possibilités socio-professionnelles, les conditions légales et concrètes du travail. <p><u>2° Le critère déterminant du choix est professionnel</u></p> <p>Individuellement ou en groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ comparer les possibilités et les conditions socio-professionnelles du métier concerné (ou du secteur) dans les dix pays. Construire un tableau de synthèse dans le but de faire un premier choix ; ➤ sélectionner des facteurs secondaires de choix et voir dans quelle mesure ils confirment ou modifient le choix initial. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La situation géographique du (des) pays et les liaisons externes avec les autres membres de l'UE , et avec la Belgique en particulier. ➤ Les traits majeurs de la géographie, dans ses aspects physiques et humains, qui influent sur les conditions de vie dans un pays étranger : relief, climat, paysages, voies et moyens de transports internes, population, langue, religion, urbanisation, us et coutumes, ➤ Les principaux indicateurs du niveau socio-économique d'un pays : <ul style="list-style-type: none"> - PIB/hab. en termes de pouvoir d'achat ; - taux d'activité et de chômage ; - soins de santé (accès et qualité) : infrastructures hospitalières, nombre de médecins/hab. , couverture médicale, ... ; - logement : accès, types, confort ; - niveau d'équipement individuel: voiture, téléphone, électro-ménager, audio-visuel, ... ; - niveau d'équipement collectif : infrastructures scolaires, sportives, culturelles, ➤ Les principaux éléments constitutifs du cadre socio-professionnel d'un pays : <ul style="list-style-type: none"> - accès à la profession : diplôme, équivalence, expérience utile nécessaire, formation professionnelle et niveau de maîtrise, ... ; - statut socio-professionnel : essai, stage, contrat à durée déterminée ou non, ... ; - lois sociales générales et modalités sectorielles d'application : salaires, durée du travail, allocations sociales (congés, accident de travail ou maladie, chômage, ...), hygiène et sécurité, protection syndicale,

PROBLEMATIQUE n° 6 La Turquie doit-elle faire partie de l'UE ?

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
<p>➤ La Turquie frappe à la porte de l'UE depuis quarante ans et les procédures qui jalonnent son entrée éventuelle sont en cours. Celle-ci ne devrait pas intervenir avant 2015.</p> <p>Quelques questionnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quel intérêt présente pour la Turquie son adhésion à l'UE ? - quel intérêt présente l'adhésion de la Turquie pour l'UE ? - sur quels éléments se fondent les réticences de certains Etats de l'UE et/ou de leur population ? 	<p>Individuellement ou en groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ rechercher les caractères originaux de la Turquie par rapport aux autres membres de l'UE : situation géographique, atouts et contraintes naturelles, particularités humaines et culturelles. Tenter de cerner si ces caractères originaux constituent un avantage ou un obstacle à son adhésion ; ➤ dresser sous forme de tableau(x) un double inventaire comparatif : <ul style="list-style-type: none"> 1° des avantages et des inconvénients pour la Turquie d'adhérer à l'UE ; 2° des avantages et des inconvénients pour l'UE à souscrire à la demande d'adhésion. Finaliser l'activité par une synthèse. ➤ Organiser un jeu de rôles sur l'adhésion : <p>« Une délégation turque est venue plaider l'adhésion du pays devant le parlement européen, où se côtoient des partisans et des adversaires de cette adhésion »</p> <p>La délégation turque présente son pays et ses arguments. Les parlementaires rédigent leurs questions et leurs arguments pour ou contre.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La situation géographique de la Turquie : <ul style="list-style-type: none"> - excentrée, asiatique pour la plus grande partie de son territoire ; n'est que marginalement européenne ; - occupe une position stratégique : <ul style="list-style-type: none"> - frontières au contact de zones de tension et de conflits majeurs (alliée militaire des Etats-Unis) ; - débouché et voie de passage des oléoducs et gazoducs ; - la présence turque sur l'île de Chypre, nouveau membre de l'UE, pose problème. ➤ Poids démographique très important : <ul style="list-style-type: none"> - serait le pays le plus peuplé de l'UE, donc celui avec la représentation parlementaire la plus nombreuse ; - marché de consommation très important, dans l'hypothèse d'une élévation du niveau de vie ; - main-d'œuvre importante à mettre en relation avec la libre circulation des travailleurs ou avec d'éventuels projets de délocalisation. ➤ Carrefour historique de plusieurs civilisations, où cohabitent traditions et modernité ; disparités régionales énormes au niveau de la situation socio-économique. ➤ Pays laïc qui serait néanmoins le seul Etat de religion musulmane dans l'UE . La laïcité est depuis quelques années soumise à des tentatives de déstabilisation de la part de partis politiques qui exigent une législation plus conforme aux principes les plus rigoureux de l'islam. ➤ La Turquie a mis en œuvre une série de réformes pour se conformer aux critères de démocratie, dont le respect conditionne toute adhésion à l'UE . Deux problèmes majeurs subsistent toutefois : <ul style="list-style-type: none"> - la politique nationale envers la minorité kurde ; - le devoir de mémoire envers les massacres arméniens de 1915.

PROBLEMATIQUE n° 7 La Suisse, une enclave anachronique au coeur de l'UE ?

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
<p>➤ Un simple regard à une carte des 25 attire inévitablement l'attention sur la particularité de la situation de la Suisse.</p> <p>Quelques questionnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pourquoi la Suisse ne désire-t-elle pas adhérer à l'UE ? Son refus est-il lié à ses caractéristiques géographiques ? - quel intérêt pourrait présenter pour l'UE, l'adhésion de la Suisse ? 	<p>Individuellement ou en groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ rechercher les caractères originaux de la Suisse par rapport aux autres membres de l'UE : situation géographique, atouts et contraintes naturelles, particularités humaines, culturelles et socio-économiques. Tenter de cerner si ces caractères originaux constituent un incitant ou un frein à son adhésion ; ➤ dresser sous forme de tableau(x) un double inventaire comparatif : <ul style="list-style-type: none"> 1° des avantages et des inconvénients pour la Suisse d'adhérer à l'UE ; 2° des avantages et des inconvénients pour l'UE d'obtenir l'adhésion de la Suisse. Finaliser l'activité par une synthèse. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La situation géographique de la Suisse : <ul style="list-style-type: none"> - la seule enclave importante au cœur de l'UE (les autres enclaves sont de taille modeste : Andorre, Vatican, Saint-Marin, Liechtenstein) ; - partie centrale du massif alpin ; son caractère montagneux n'a cependant pas constitué un obstacle majeur à la réalisation d'un réseau européen des transports. ➤ Système politique fédéral (Confédération Helvétique) qui rencontre la diversité culturelle, notamment linguistique (4 langues : allemand, français, italien et romanche). L'adhésion à l'UE, objectif du gouvernement, est rejetée, de même que celle moins contraignante à l'EEE, par la population lors des consultations référendaires (les « votations ») ; refus plus marqué en Suisse alémanique. ➤ La Suisse défend des principes et des politiques peu compatibles avec les fondements et les dispositions réglementaires de l'UE : <ul style="list-style-type: none"> - la neutralité politique et militaire ; - le secret bancaire ** ; - des conditions très restrictives pour la circulation des personnes, l'accès au travail, l'autorisation de résidence ; - des dispositions très contraignantes pour les transports de marchandises (ex. ferroutage) et l'utilisation des infrastructures routières (vignette automobile obligatoire, même pour les étrangers). ➤ Vu son niveau socio-économique élevé, la Suisse devrait contribuer de façon importante au financement de l'UE . <p><i>* EEE : Espace économique européen créé par le traité de Porto (1992). Regroupe les 15 de l'UE, plus la Norvège et l'Islande .</i></p> <p><i>** Selon certains économistes, la Suisse gèrerait 40% de la fortune privée mondiale déposée hors du pays d'origine. La loi du 1^{er} avril 1998 prévoit la levée du secret bancaire.</i></p>

PROBLEMATIQUE n° 8 La Norvège, un isolement périphérique bénéfique pour le pays ?

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
<p>➤ Un simple regard à une carte des 25 attire inévitablement l'attention sur la particularité de la situation de la Norvège</p> <p>Quelques questionnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pourquoi la Norvège ne désire-t-elle pas adhérer à l'UE ? Son refus est-il lié à ses caractéristiques géographiques ? - quel intérêt pourrait présenter pour l'UE, l'adhésion de la Norvège ? 	<p>Individuellement ou en groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ rechercher les caractères originaux de la Norvège par rapport aux autres membres de l'UE : situation géographique, atouts et contraintes naturelles, particularités humaines, culturelles et socio-économiques. Tenter de cerner si ces caractères originaux constituent un incitant ou un frein à son adhésion ; ➤ dresser sous forme de tableau(x) un double inventaire comparatif : <ul style="list-style-type: none"> 1° des avantages et des inconvénients pour la Norvège d'adhérer à l'UE ; 2° des avantages et des inconvénients pour l'UE d'obtenir l'adhésion de la Norvège. <p>Finaliser l'activité par une synthèse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La situation géographique de la Norvège : <ul style="list-style-type: none"> - la Norvège occupe une situation marginale par rapport à l'UE : - latitudes septentrionales ; - son relief gêne les relations avec le reste de la péninsule scandinave, dont elle constitue cependant la longue façade atlantique ; - la remontée de la Dérive nord-atlantique lui assure : <ul style="list-style-type: none"> - des ports libres de glaces en hiver (ex. Narvik pour le fer suédois de Kiruna) ; - des eaux très poissonneuses ; - par sa situation elle possède une part importante (la moitié des réserves européennes de pétrole) de la richesse en hydrocarbures de la mer du Nord. ➤ En 1973 et en 1995, la Norvège a posé sa candidature d'adhésion. À chaque fois, la population a rejeté cette proposition. Ce refus s'expliquerait essentiellement par les inquiétudes du secteur de la pêche et des industries dérivées face aux directives de l'UE en la matière (notamment la fixation des quotas, la délimitation des zones de pêche, la limitation de la flotte, ...) D'autres éléments ont sans doute également contribué à ces refus d'adhésion : <ul style="list-style-type: none"> - un niveau de vie très élevé (la contribution du pays au financement de l'UE serait élevée) ; - une politique sociale plus avancée que dans l'UE ; - la puissance de sa flotte de transport qui serait confrontée aux règles communautaires ; - une politique agricole très interventionniste. ➤ La Norvège a cependant adhéré en 1992 à l'EEE (Espace économique européen) qui regroupe les 15 de l'UE, plus l'Islande et la Norvège.

PROBLEMATIQUE n° 9 L'agriculture belge doit-elle redouter l'élargissement aux pays de l'Europe centrale et orientale ?

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
<p>➤ L'adhésion des pays de l'Europe centrale et orientale (les PECO) à l'UE implique leur intégration à la politique agricole commune (PAC). Elle suscite de ce fait diverses appréhensions chez les quinze:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les agriculteurs redoutent : <ul style="list-style-type: none"> - une réduction des aides communautaires, qui pourraient être accordées en priorité aux nouveaux membres ; - l'arrivée massive sur le marché de produits agro-alimentaires à bas prix. - les consommateurs s'inquiètent de la qualité sanitaire des produits originaires des PECO. <p>Quelques questionnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les appréhensions des agriculteurs et des consommateurs* sont-elles fondées ? - l'agriculture belge est-elle particulièrement vulnérable ? Si oui, quels secteurs ? Inversement, peut-elle espérer trouver de nouveaux débouchés pour ses produits dans les PECO ? - la PAC a-t-elle été réformée pour faciliter l'intégration des PECO ? - Si oui, selon quels principes et avec quelles conséquences pour l'agriculture belge ? <p><small>* voir également problématique 3B</small></p>	<p>Individuellement ou en groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ rechercher les modifications introduites dans la PAC en juin 2003, à la veille de l'élargissement de l'UE . Déterminer dans quelle mesure elles ont été dictées par l'adhésion des PECO et s'appliquent à ceux-ci ; ➤ comparer les principales caractéristiques et le poids de l'agriculture dans l'économie des PECO avec la situation des Quinze : <ul style="list-style-type: none"> - sélectionner les indicateurs pertinents ; - établir une classification ; - déterminer les forces et les faiblesses par rapport à l'agriculture belge ; ➤ pour les PECO, inventorier : <ul style="list-style-type: none"> - les secteurs agricoles pour lesquels le bilan d'approvisionnement est positif – ou pourrait l'être à court terme – et dont les produits pourraient concurrencer les nôtres ; - les secteurs agricoles pour lesquels le bilan d'approvisionnement est négatif. Déterminer les conditions dans lesquelles ce marché potentiel pourrait devenir réellement bénéfique pour les producteurs belges ; ➤ pour un secteur déterminé (ex. élevage bovin, culture betteravière, ...) rechercher pour les PECO : <ul style="list-style-type: none"> - les aires et les structures de production ; - le bilan d'approvisionnement ; - les perspectives commerciales ; - les possibilités d'implantation pour un jeune belge. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La politique agricole commune (PAC) : <ul style="list-style-type: none"> - conçue en 1962 pour assurer l'auto-suffisance alimentaire de la CEE, elle est un dispositif majeur de l'UE, dont elle absorbe près de la moitié des ressources annuelles, via de multiples aides et primes accordées aux agriculteurs ; - ses réformes (1992 et 2000) traduisent des options plus libérales, conformes à celles de l'OMC (ex-GATT) ; - certaines dispositions ont régulièrement soulevé la colère des agriculteurs, surtout les plus modestes ; - la dernière réforme (Conseil des ministres de l'agriculture de juin 2003) modifie les modalités de subventionnement : <ul style="list-style-type: none"> - paiement unique par exploitation, indépendant des volumes produits, mais subordonné au respect de normes environnementales et phytosanitaires ; - réduction des paiements directs aux grandes exploitations afin de financer le développement rural ; - gel du budget agricole entre 2007 et 2013. ➤ La PAC a prévu un régime transitoire pour les dix : <ul style="list-style-type: none"> - les agriculteurs recevront en 2004 une aide égale à 25 % de celle octroyée à un homologue des quinze ; elle sera de 30 % en 2005, 35% en ... jusqu'au taux plein en 2013 ; - les pays reçoivent des aides importantes pour moderniser les structures de production, réorganiser les circuits commerciaux, se conformer aux normes phytosanitaires et environnementales de l'UE . ➤ L'agriculture des PECO montre des similitudes majeures : <ul style="list-style-type: none"> - son poids dans l'économie est resté plus important que dans l'UE : affectation prédominante des sols, nombreux emplois, contribution élevée au PIB, ... ; - elle fait l'objet depuis la fin 80 d'une décollectivisation générale, mais selon des modalités différentes par pays. L'UE a soutenu cette phase transitoire via les aides du programme Sapard ;

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
		<ul style="list-style-type: none"> - Le secteur a connu une profonde crise d'adaptation et doit encore faire face à de nombreuses difficultés : - Les productions peinent à retrouver leur niveau antérieur ; - La libéralisation des prix et des échanges a fait chuter les revenus (dégradation du bilan intrants/extrants) ; - La fragmentation de la propriété et des exploitations agricoles constitue souvent un handicap structurel important ; - Les restructurations ont entraîné la perte d'emplois effectifs dans l'agriculture, mais la population rurale reste très nombreuse ; - La plupart des pays sont devenus des importateurs nets de denrées alimentaires. Un exemple , le sucre (excédentaires dans l'UE). <p>Les principaux surplus concernent les céréales, la viande porcine, les produits laitiers(également excédentaires dans l'UE) et les graines oléagineuses (que l'UE importe actuellement à grands frais du continent américain).</p>

PROBLEMATIQUE n° 10 L'industrie belge peut-elle conquérir de nouveaux marchés dans l'UE élargie ?

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
<p>➤ L'élargissement de l'UE à 75 millions de citoyens et consommateurs supplémentaires ouvre de nouvelles perspectives pour les quinze. La libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux devrait garantir à leurs entreprises un meilleur accès au marché des dix.</p> <p>Quelques questionnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'industrie belge a-t-elle des atouts pour tirer profit de ces nouvelles conditions ? Si oui, quels secteurs semblent les mieux performants et pourquoi ? Si non, pourquoi pas ? - les conditions économiques et sociales des dix offrent-elles des garanties pour les exportateurs ? Les réseaux de distribution sont-ils Opérationnels ? <p><u>Remarque</u> Cette problématique est à rapprocher de celle de l'emploi (n°11), via les délocalisations ?</p>	<p>Individuellement ou en groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ rechercher les produits fabriqués en Belgique pour lesquels un marché potentiel existe chez les dix. déterminer les conditions dans lesquelles ce marché peut devenir réel et porteur. Déterminer également si : <ul style="list-style-type: none"> - le marché n'est pas déjà opérationnel; - le risque pervers de la délocalisation et/ou du transfert de technologie peut être évité ; ➤ rechercher les principales exportations belges reconnues pour leur qualité et voir si les dix peuvent constituer un marché ou un concurrent pour ces produits ; ➤ rechercher des données chiffrées sur le commerce bilatéral actuel entre la Belgique et chacun des dix. Peut-on observer une évolution sensible par rapport aux années antérieures ? 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Parmi les éléments à prendre en considération par un exportateur pour investir un nouveau marché, on peut citer : <ul style="list-style-type: none"> - le niveau de vie (en 2003, le revenu moyen/hab. dans les dix représente 1/3 de celui de l'ouest, et 40% de la moyenne des quinze) ; - le réseau de distribution, fortement dépendant des voies et moyens de transport, ainsi que des télécommunications ; - la concurrence d'autres exportateurs ; - les habitudes de consommation et la réceptivité envers des produits différents ; - la stabilité monétaire et l'harmonisation fiscale ; - ➤ À l'heure actuelle : <ul style="list-style-type: none"> - 3/4 des exportations belges se font à destination d'un membre des quinze ; ➤ Les principaux indicateurs qui permettent de cerner le commerce international d'un pays sont : <ul style="list-style-type: none"> - les clients et les fournisseurs ; - les produits concernés ; - les volumes traités, en tonnage mais surtout en valeur ; - la balance commerciale.

PROBLEMATIQUE n° 11 L'élargissement de l'UE constitue-t-il une menace pour l'emploi en Belgique ?

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
<p>➤ Le traité de Rome avait introduit une dimension sociale dans le projet de construction européenne en créant le FSE (Fonds Social Européen), qui a pour vocation « d'améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs et de contribuer au relèvement de leur niveau de vie ».</p> <p>Cet objectif social est aujourd'hui mis à mal par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les pratiques très libérales de certaines entreprises, notamment les délocalisations ; - certaines réformes libérales de l'UE, en particulier le projet de « directive Bolkenstein ». <p>Quelques questionnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'élargissement de l'UE ne risque-t-il pas d'offrir un cadre légal aux délocalisations, notamment vers les pays de l'Europe de l'Est, et par là même de les accélérer ? - les entreprises privées belges, ou installées en Belgique, sont-elles très vulnérables ? Si non, pourquoi pas ? Si oui, pourquoi et dans quels secteurs ? - les emplois du secteur public sont-ils davantage à l'abri de ces menaces ? <p>➤ Un des principes fondateurs de l'UE est la libre circulation des individus, donc des travailleurs. Faut-il dès lors craindre l'arrivée massive chez nous de travailleurs originaires des dix ?</p> <p><u>Remarques</u></p> <p>1° Le sujet est très vaste. Son traitement peut se limiter aux métiers/secteurs qui concernent les projets professionnels des élèves.</p> <p>2° Il convient d'envisager également les délocalisations à une échelle plus vaste, si nécessaire.</p>	<p>Individuellement ou en groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ s'informer sur le FSE, notamment en matière de formation ; ➤ rechercher pour un ou quelques secteurs d'activité, et pour tous les membres de l'UE : <ul style="list-style-type: none"> - le salaire minimum ; - la durée légale de travail (semaine, année) ; - le niveau moyen de qualification ; - les taux de chômage ; La classification fait-elle apparaître une certaine unité entre les quinze ? Les écarts avec les dix sont-ils généralisés et importants ? ➤ rechercher des cas d'entreprises belges, ou installées en Belgique, parties s'installer chez les dix : <ul style="list-style-type: none"> - pays d'installation ; - secteur d'activité ; - raisons évoquées ; - destination des produits ; ➤ rechercher des secteurs d'activité privés en Belgique peu affectés par les délocalisations ou par la concurrence étrangère, en particulier celle des pays de l'Europe de l'Est. Quels sont leurs atouts ? Bénéficient-ils d'une protection particulière ? ➤ s'informer sur le projet de « directive Bolkenstein » : objet, principe, secteurs concernés, conséquences prévisibles, réactions, ... ; ➤ rechercher si l'UE a prévu des dispositions particulières pour réguler les migrations économiques au sein de l'Union élargie. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le FSE (Fonds Social Européen) subsidie depuis des années une série d'initiatives en matière de formation : enseignement de promotion sociale, formation en alternance (Cefa, ...), formation professionnelle (crédits-temps aux entreprises). ➤ Malgré les objectifs généreux inscrits dans le traité de Rome, l'harmonisation sociale – en particulier pour l'emploi – a laissé subsister des disparités importantes entre les quinze. L'adhésion des dix, qui ont connu des systèmes économiques parfois très différents, rendra cette harmonisation encore plus problématique. ➤ Le projet de « directive Bolkenstein » vise à libéraliser les services, en supprimant toutes les barrières juridiques, sociales et administratives qui entravent la concurrence transnationale. Elle concerne tous les services, y compris les non marchands, tant publics que privés : les assurances ..., la santé, l'enseignement, la culture. Les opposants dénoncent le dumping social car les sociétés de services seraient soumises aux lois du pays du siège social, et non celles du pays où les services sont effectivement prestés. ➤ L'UE a pris des dispositions pour réguler à court terme les flux de main-d'œuvre entre les quinze et les nouveaux membres : un pays peut limiter la libre circulation des travailleurs originaires des dix pendant une période maximale de 5 ans (éventuellement sept). À moyen terme, certains pays sont partisans d'une migration sélective, en fonction des besoins (modèle des Etats-Unis).

PROBLEMATIQUE n° 12 Les pays de l'Europe de l'Est, de nouveaux horizons pour les entreprises belge liées au tourisme ?

Exemples de questionnements	Exemples de situations d'apprentissage	Notions
<p>➤ Parmi les dix nouveaux membres, deux étaient déjà très intégrés dans les circuits touristiques, Chypre et Malte. Leur adhésion ne devrait pas modifier sensiblement leur offre et leur accessibilité. Un élément de facilité cependant s'ils adoptent l'euro.</p> <p>L'ouverture progressive de leurs frontières, consécutive à l'effondrement du régime communiste, suivie de leur adhésion à l'UE, a permis ou permet aux pays de l'Europe de l'Est d'envisager le développement d'un tourisme dont l'UE deviendrait le pourvoyeur privilégié.</p> <p>Quelques questionnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - quels sont leurs atouts et leurs handicaps dans le domaine touristique ? - quel parti une entreprise belge liée au tourisme peut-elle en tirer ? Sous quelle forme, dans quelles conditions ? - les pays de l'Est développent-ils la même stratégie à l'égard des entreprises touristiques originaires des quinze et prêtes à s'investir chez eux ? <p><i>Remarque</i> <i>Dans les sections préparant au secteur Horeca, les problématiques 5 et 12 peuvent être développées de façon cohérente et très concrète.</i></p>	<p>Deux démarches proposées :</p> <p><u>1° étude ciblée sur un pays</u></p> <p>Individuellement ou en groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ rechercher les atouts/handicaps susceptibles de déterminer le choix du visiteur potentiel ; ➤ explorer les possibilités et les formes de partenariat envisageables pour une entreprise belge avec le pays concerné (dans les limites d'une 7P !). <p><u>2° étude ciblée sur un type de tourisme</u></p> <p>Individuellement ou en groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ comparer les atouts/handicaps des huit pays dans le type de tourisme concerné. Etablir un tableau comparatif et une classification . ➤ explorer quelle pourrait être pour chacun des pays la plus value apportée par une société belge et quels bénéfices celle-ci pourrait tirer de son implication (dans les limites d'une 7P !). ➤ par extension, le travail de groupes par type de tourisme pourrait déboucher sur un tableau de synthèse reprenant les possibilités de tourisme dans les différents domaines pour les huit pays. <p>v recueillir auprès d'une agence de voyages, des catalogues récents et anciens pour comparer l'évolution de l'offre touristique des pays de l'Est.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les principaux atouts/handicaps touristiques d'un pays peuvent être classés dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - ressources naturelles : climat (ensoleillement, pluviométrie, enneigement, ...), paysages (littoral, lacs, gorges, montagnes, ... forêts, landes, ...) - ressources patrimoniales, culturelles et sportives : monuments (châteaux, églises, édifices divers, rues), concerts, opéras, rencontres et ateliers artistiques, ... ressources sportives/de loisirs (escalade, ski, pêche, chasse, randonnée, ...), grandes manifestations ; - les conditions de séjour : infrastructures d'accueil et d'hébergement, gastronomie, conditions sanitaires, langue, déplacements, monnaie, ... ; - l'accessibilité : liaisons avec la Belgique, formalités administratives ; - le coût de la vie et le prix. ➤ Les principales formes de partenariat touristique avec un pays tiers sont : <ul style="list-style-type: none"> - des relations commerciales simples (pouvoyeur de visiteurs) ; - la prise de participation dans le développement ou la création d'infrastructures (hôtels, restaurants, compagnies de transport, ...) ou d'activités (circuits touristiques, échanges culturels, foires commerciales, ...) - la licence de création d'infrastructures touristiques indépendantes (taxes, création d'emplois et recettes induites pour le pays d'accueil). ➤ Les principaux types de tourisme peuvent être classés dans les catégories suivantes : balnéaire, de montagne (ski, randonnée), vert (séjour à la campagne), culturel (villes d'art, manifestations culturelles), les circuits, les cures, le tourisme d'affaires,